



Mémoire

**Document préparé dans le cadre des consultations nationales sur
les prochaines orientations en matière de santé mentale,
d'itinérance et de dépendance**

Préparé par l'équipe de direction de Chez Doris
Juin 2026

Nous souhaitons que ce mémoire soit public

Table des matières

1. Présentation : Chez Doris, un pilier pour les femmes en situation de précarité	3
2. Constats.....	3
2.1 La croissance inquiétante du nombre de femmes vivant dans la précarité financière.....	3
2.2 L'itinérance cachée et l'évolution de la clientèle	4
2.3 Services d'urgence : le premier filet de sécurité.....	5
2.4 Sécurité et adaptation culturelle : respecter la diversité des femmes.....	6
2.5 Soutien aux mères et aux enfants : reconstruire la famille	6
2.6 Pression croissante sur les organismes communautaires	6
2.7 Pérennité et modèle de gestion : sortir du piège immobilier	7
3. Enjeux, défis et limites des orientations actuelles	8
3.1 Une meilleure prise en compte des réalités des femmes.....	8
3.2 L'impact d'intervenir tardivement	8
3.3 Des critères d'admissibilités parfois peu adaptés aux parcours	8
3.4 Fragmentation des services.....	9
4. Recommandations	9
4.1 Renforcement du milieu communautaire et des services d'urgence.....	9
4.2 Développement de l'autonomie et du rétablissement global.....	9
4.3 Adaptation des services aux réalités des femmes et gouvernance.....	10
4.4 Accès au logement et mesures structurantes	10
4.5 Soutien aux mères, aux familles et à la stabilité résidentielle	11
5. Intégration des services	11
6. Conclusion	12
7. Annexe	13

1. Présentation : Chez Doris, un pilier pour les femmes en situation de précarité

Situé à Montréal, Chez Doris est un organisme communautaire qui se consacre depuis près de 50 ans à l'accompagnement des femmes en situation de précarité, de leur accueil à leur autonomie. Fondé en 1977 en mémoire de Doris, une femme dont l'histoire a inspiré la création d'un lieu d'accueil sans jugement, Chez Doris est aujourd'hui reconnu comme un espace sécuritaire, inclusif et bienveillant où chaque femme peut reprendre pied, à son rythme et dans le respect de son parcours.

La mission de Chez Doris est claire : accompagner les femmes en état de précarité, afin qu'elles réalisent leur plein potentiel. Pour y parvenir, l'organisme offre tous les services essentiels : nourriture, vêtements, solutions de logement, accompagnement et soutien personnel. À ces services s'ajoute toute une gamme de programmes pour préserver ou développer l'autonomie des femmes. L'inclusion, l'équité, la dignité et la compassion sont les valeurs qui guident chaque action et chaque intervention.

En 2024-2025, Chez Doris a accueilli plus de 1 700 femmes, qui ont eu le courage de franchir ses portes pour fuir la violence, la précarité, la solitude ou en raison d'enjeux de santé mentale. Les femmes y trouvent non seulement un abri, mais aussi un véritable tremplin vers la reconstruction de leur vie.

Le réseau d'établissements de l'organisme s'est élargi pour répondre aux besoins grandissants de la communauté : centre de jour, refuge de nuit, centre de santé et de services externes, résidences permanentes et logements de transition. Chaque point de service est pensé comme un lieu de sécurité, de chaleur humaine et de reconstruction où l'on ne se contente pas de loger ou d'accueillir des femmes, mais où on les aide à retrouver leur pouvoir d'agir et leur autonomie.

L'organisme s'appuie sur une équipe de plus de 100 personnes dévouées, sur un réseau solide de bénévoles, de partenaires et de donateurs, ainsi que sur des collaborations institutionnelles et communautaires. Grâce à cet engagement collectif, Chez Doris est devenu un acteur clé dans la lutte contre l'itinérance féminine et la précarité, offrant l'année dernière plus de 51 000 repas, 7 000 nuitées, 7 000 douches et 5 000 vêtements d'urgence.

Le présent mémoire a été préparé par l'équipe de direction de Chez Doris, à partir des constats issus de l'intervention quotidienne sur le terrain, auprès de femmes en situation de précarité, d'itinérance ou à risque de le devenir.

2. Constats

2.1 La croissance inquiétante du nombre de femmes vivant dans la précarité financière.

Au cours des dernières années, Chez Doris a constaté une augmentation marquée de la précarité financière chez les femmes, qui constitue aujourd'hui l'un des principaux facteurs de basculement vers l'itinérance. La hausse rapide du coût de la vie, incluant le logement, l'alimentation et les dépenses essentielles, fragilise particulièrement les femmes vivant seules et les mères monoparentales, dont les revenus demeurent insuffisants pour absorber ces augmentations.

Cette réalité est d'autant plus préoccupante que les femmes représentent encore la population la moins rémunérée, tout en assumant une part disproportionnée des responsabilités familiales. Pour plusieurs, la perte d'équilibre financier survient sans marge de manœuvre : un imprévu, un retard de paiement, une transition administrative ou une séparation suffit à compromettre leur capacité à conserver un logement.

Les mécanismes actuels de soutien financier, notamment les suppléments au logement, les allocations familiales, les pensions de retraite et les suppléments de revenu pour les personnes vivant seules, ne suivent pas l'évolution réelle du coût de la vie ni la diversité des parcours féminins. De plus, la hausse soutenue du prix des loyers, combinée à l'augmentation du coût de la vie et du panier d'épicerie, agit comme un facteur déclencheur de la perte de logement. Cette inadéquation contribue à maintenir de nombreuses femmes dans une zone de vulnérabilité persistante, à la frontière de l'itinérance.

L'expérience terrain de Chez Doris démontre une transformation rapide des profils accompagnés : une proportion croissante de femmes fréquente les services, non pas toujours après avoir vécu la rue, mais aussi avant, parce qu'elles se trouvent en situation de précarité financière aiguë, à risque imminent de perte de logement.

Les femmes qui franchissent les portes de Chez Doris se trouvent prises dans une spirale dont il est difficile de sortir. Souvent, elles ont tout perdu : emploi, famille, dignité, et parfois même espoir. Elles ont tenu bon longtemps, pour leurs enfants, leur entourage, jusqu'au jour où tout s'effondre. Et la chute est alors brutale. Trop de barrières administratives, trop de critères rigides, trop de délais. Une femme qui se relève, qui pourrait accéder à un logement privé, se retrouve piégée par le système.

Cette tendance confirme que la précarité financière constitue désormais une première alarme, bien en amont des trajectoires d'itinérance visibles. De plus en plus de femmes arrivent à Chez Doris avant même d'avoir connu la rue, mais déjà en situation de rupture imminente : incapacité de payer le loyer, hébergement temporaire chez des proches, dépendance envers des relations instables ou recherche constante d'un endroit où dormir.

Ces trajectoires révèlent une réalité souvent invisible : celle de l'itinérance cachée féminine.

2.2 L'itinérance cachée et l'évolution de la clientèle

Pour de nombreuses femmes, l'itinérance ne débute pas dans la rue, mais dans une succession de situations précaires et instables visant à éviter la rue à tout prix. Cette réalité, souvent invisible, est au cœur de l'itinérance cachée féminine.

On estime que 30 % des personnes en situation d'itinérance à Montréal sont des femmes, mais les statistiques ne fournissent pas un portrait réel, car la majorité de femmes vulnérables sont souvent en situation d'itinérance cachée et échappent donc en partie aux statistiques. Elles évitent la rue en passant d'un lieu à l'autre, souvent d'un hébergement temporaire à un autre, ou d'une relation à risque à une autre. Plusieurs femmes pratiquent le *couchsurfing*, se réfugiant chez

des connaissances sans jamais disposer d'un endroit stable, ce qui les rend invisibles dans les recensements et particulièrement vulnérables.

Cette instabilité les expose à des dangers accrus, notamment lorsqu'elles se trouvent contraintes d'accepter l'hospitalité de personnes exigeant des faveurs sexuelles ou des actes criminels en échange d'un toit. L'itinérance féminine s'accompagne ainsi d'une exposition accrue à la violence, à la victimisation et à des risques importants pour la santé physique et mentale. Les traumatismes s'accumulent et deviennent extrêmement difficiles à surmonter.

On observe également une évolution de la clientèle : d'un côté, des femmes de plus en plus âgées vivent leur première expérience d'itinérance; de l'autre, des jeunes femmes, souvent insuffisamment soutenues à la sortie des services jeunesse, tombent dans les craques du système. La perte du réseau social aggrave leur isolement et leur précarité.

Face à ces parcours marqués par l'instabilité, les traumatismes et l'isolement, les services d'urgence deviennent souvent le premier point d'ancrage sécuritaire permettant de prévenir une détérioration encore plus importante de la situation.

2.3 Services d'urgence : le premier filet de sécurité

Les services d'urgence en réponse aux besoins fondamentaux sont la porte d'entrée. C'est là que tout commence : un repas chaud, une douche, un lit, un sourire, une oreille attentive. C'est là que la prévention s'enclenche, que la désorganisation est détectée, que la reconstruction peut débuter. Ces services constituent le premier filet de sécurité, souvent le premier contact pour prévenir, soutenir et accompagner la clientèle. Fermer un centre offrant des services d'urgence, c'est condamner des femmes à la faim, à la rue, à la violence et à l'isolement. Il faut maintenir et renforcer ces services, car ils sauvent des vies, tous les jours.

La prévention doit également s'exercer dès la première demande d'aide. Une femme qui se présente dans un centre de services en situation de précarité financière, incapable de payer son loyer et son épicerie ou de faire face à un propriétaire, a besoin d'un soutien immédiat. Sans cette intervention rapide, le risque de basculement vers l'itinérance augmente considérablement.

Pour relever les différents défis, Chez Doris a mis en place un continuum de services, allant de l'intervention d'urgence à la réaffiliation sociale, afin d'assurer un accompagnement complet et adapté à chaque étape du parcours. Ce continuum inclut notamment la prévention ainsi que l'ouverture d'une nouvelle résidence de transition, sur la rue St-Hubert, qui vient renforcer sa capacité à répondre rapidement aux besoins de femmes en situation de précarité.

Toutefois, offrir un toit ou répondre aux besoins de base ne suffit pas à lui seul. Les femmes qui fréquentent les ressources ont souvent vécu des traumatismes complexes, de la violence et de multiples formes de victimisation. Les milieux d'hébergement doivent donc également être pensés comme des espaces sécuritaires, adaptés et sensibles aux réalités particulières des femmes.

2.4 Sécurité et adaptation culturelle : respecter la diversité des femmes

Les réalités vécues par les femmes en situation de précarité ou d'itinérance démontrent que les besoins ne se limitent pas à l'accès à un lit ou à un logement. Plusieurs vivent avec les conséquences de traumatismes importants liés aux violences masculines, à l'exploitation, à la violence conjugale ou aux agressions sexuelles.

Or, plusieurs ressources d'hébergement et de logement demeurent mixtes ou insuffisamment adaptées aux réalités spécifiques des femmes, limitant parfois le sentiment de sécurité et l'accessibilité des services pour certaines d'entre elles. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les femmes autochtones, qui font face à des enjeux additionnels liés aux traumatismes intergénérationnels, au racisme systémique, à la perte culturelle et au manque de services culturellement sécurisants et adaptés à leurs besoins.

Ces constats mettent en lumière l'importance de développer des approches diversifiées et sensibles aux réalités vécues par les femmes, plutôt que d'offrir un modèle unique d'hébergement et d'accompagnement. Ces besoins de sécurité, de stabilité et d'accompagnement adapté sont encore plus importants lorsque des enfants sont impliqués, puisque les impacts de la précarité et de l'itinérance dépassent largement la femme seule et touchent l'ensemble du noyau familial.

2.5 Soutien aux mères et aux enfants : reconstruire la famille

Chez de nombreuses femmes accompagnées, la précarité financière, l'itinérance cachée, les traumatismes et l'instabilité résidentielle entraînent également des répercussions directes sur les enfants et les dynamiques familiales. La séparation, la perte de la garde des enfants et les démarches souvent stressantes auprès de la Direction de la Protection de la Jeunesse représentent des épreuves majeures. À cela s'ajoutent les démarches complexes envers le conjoint, la peur de représailles, le jugement de la famille et le sentiment d'être pointée du doigt pour l'échec familial.

Ces réalités accentuent la vulnérabilité des mères et de leurs enfants, et soulignent l'importance de mettre en place des solutions adaptées pour préserver l'unité familiale et soutenir la reconstruction des parcours de vie. Répondre adéquatement à ces réalités exige des ressources capables d'offrir un accompagnement global, stable et durable. Or, les organismes communautaires doivent souvent composer avec des défis financiers et structurels importants pour maintenir ce type d'intervention.

2.6 Pression croissante sur les organismes communautaires

Les équipes sur le terrain ressentent une pression grandissante pour répondre à des besoins toujours plus complexes, souvent avec des ressources limitées. Les responsabilités liées à la gestion des crises sociales retombent fréquemment sur les organismes communautaires, qui doivent composer avec un soutien parfois insuffisant, des exigences administratives importantes et des redditions de comptes complexes.

Même lorsque les équipes disposent de capacités d'intervention suffisantes, elles se heurtent souvent à un manque de services complémentaires ou à des difficultés d'accès à ceux-ci. Les délais d'accès à certains soins ainsi que la rareté de partenaires dans des secteurs comme l'immigration, la santé mentale ou le logement limitent les possibilités d'accompagnement et de référencement. Les organismes communautaires se retrouvent alors à porter une part importante des responsabilités sans toujours disposer des leviers nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des femmes.

Cette réalité contribue à fragiliser les équipes, à accentuer l'épuisement du personnel et à limiter le temps pouvant être consacré à l'intervention directe auprès des femmes.

2.7 Pérennité et modèle de gestion : sortir du piège immobilier

Afin de répondre à l'augmentation des besoins et d'offrir des milieux sécuritaires, adaptés et durables aux femmes, les organismes communautaires doivent composer avec des défis majeurs liés au financement et à la gestion immobilière. Les OBNL communautaires n'ont pas pour vocation de devenir de grands propriétaires immobiliers. Leur mission première est d'offrir des services et des programmes à leurs clientèles, et d'assurer une bonne gestion des lieux dans lesquels ils mènent des activités.

Cela dit, il ne s'agit pas de renoncer à nos bâtiments, mais plutôt de réduire le fardeau financier et opérationnel lié à leur acquisition, à leur rénovation et à leur entretien. L'objectif est clair : consacrer davantage de temps et de ressources à l'accompagnement des femmes, plutôt qu'à la gestion de grands projets immobiliers. Des modèles existent déjà pour permettre aux OBNL de se concentrer sur leur mission avec succès, tout en allégeant la charge financière et opérationnelle. Recevoir de l'aide pour alléger cette charge serait une voie prometteuse pour renforcer notre impact social.

Au-delà des enjeux immobiliers, la pérennité des organismes repose également sur leur capacité à maintenir des équipes administratives, techniques et de soutien solides. Bien que certains programmes financent adéquatement les services directs à la clientèle, le soutien accordé aux fonctions essentielles telles que l'administration, la gestion des installations, les ressources humaines, la philanthropie, les technologies de l'information ou les communications demeure souvent insuffisant. Pourtant, ces équipes jouent un rôle indispensable dans le bon fonctionnement des services, la conformité réglementaire, la gestion des immeubles et la recherche de financement. Une intervention de qualité ne peut être assurée sans l'apport de l'ensemble de ces expertises.

Investir dans la capacité organisationnelle des organismes communautaires, au même titre que dans les services directs, constitue donc une condition essentielle à leur stabilité, à leur développement et à leur capacité de répondre durablement aux besoins croissants des femmes en situation de précarité.

3. Enjeux, défis et limites des orientations actuelles

Les orientations actuelles en matière d'itinérance demeurent insuffisantes et inadaptées face aux réalités spécifiques des femmes en situation de précarité.

3.1 Une meilleure prise en compte des réalités des femmes

Les femmes en situation de précarité vivent des réalités distinctes qui méritent une attention particulière dans l'élaboration des politiques et programmes. Bien que plusieurs initiatives reconnaissent l'importance d'adapter les interventions aux besoins des différentes populations, certains enjeux propres aux femmes demeurent encore insuffisamment pris en compte.

Les femmes sont davantage exposées à différentes formes de violence, à l'itinérance cachée et aux conséquences qui en découlent sur leur santé physique et mentale. À ces réalités peuvent également s'ajouter des responsabilités familiales et parentales, qui influencent leurs trajectoires, parfois au détriment de leur propre sécurité ou de leur stabilité.

Ces particularités peuvent limiter l'efficacité des programmes. Une prise en compte accrue de ces dernières favoriserait un meilleur accès aux services ainsi qu'un accompagnement davantage adapté aux besoins des femmes.

3.2 L'impact d'intervenir tardivement

Bien que la prévention occupe une place grandissante dans les politiques actuelles une part importante des interventions demeure concentrée sur les situations déjà fortement vulnérabilisées. Les femmes arrivent en refuge alors que la perte de leur logement, la précarité financière et la détérioration psychosociale sont déjà bien amorcées, ce qui rend les parcours plus lourds et augmente le risque que la précarité s'installe de façon durable.

Les organismes communautaires sont bien placés pour agir plus tôt, puisqu'ils sont souvent les premiers à voir apparaître les signes de rupture : difficultés à payer le loyer, insécurité financière, isolement ou détresse. Leur proximité avec les femmes permet d'intervenir à des moments clés, avant que la situation ne se détériore davantage.

Or, les mécanismes d'intervention précoce demeurent limités ou difficiles d'accès. Cette réalité limite la capacité d'agir en amont des situations de crise et contribue à alourdir les trajectoires d'itinérance et de précarité.

3.3 Des critères d'admissibilités parfois peu adaptés aux parcours

Les critères d'admissibilité, les délais d'attente et les modalités d'accès aux programmes peuvent représenter des obstacles importants pour les femmes en situation de précarité. Les parcours des femmes sont souvent marqués par l'instabilité résidentielle et des situations temporaires qui s'arriment difficilement à des mécanismes conçus selon des critères plus rigides.

Cette réalité peut retarder l'accès à des ressources déterminantes pour maintenir un logement ou stabiliser une situation précaire. Dans certains cas, des femmes qui pourraient retrouver une stabilité résidentielle, avec un soutien ponctuel, se trouvent plutôt entraînées dans des parcours de précarité plus longs en raison des délais ou des conditions d'admissibilité.

3.4 Fragmentation des services

La fragmentation des services est un enjeu structurel important. Les systèmes en place (ex : santé, services sociaux, logement, etc.) fonctionnent souvent en silo, ce qui alourdit les démarches et complexifie le parcours des femmes. Combiné à la multiplication des délais et des différentes procédures administratives complexes pour obtenir l'aide nécessaire, cette fragmentation crée des barrières d'accès aux services disponibles, complique la continuité du soutien à obtenir, contribue à l'abandon des démarches par la clientèle et accentue les vulnérabilités présentes.

4. Recommandations

4.1 Renforcement du milieu communautaire et des services d'urgence

Afin de répondre de manière adéquate à la complexité et à l'évolution des besoins des femmes en situation de précarité, il est essentiel de renforcer les capacités d'action du milieu communautaire. Cela passe d'abord par un soutien équitable aux organismes dédiés aux femmes, afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour intervenir efficacement auprès d'une clientèle dont les réalités sont de plus en plus diversifiées et exigeantes.

Dans cette optique, il est primordial de garantir le maintien et le renforcement des services d'urgence, sans coupure ni réduction. Ces services constituent le premier point de contact pour les femmes et jouent un rôle déterminant dans la prévention, la détection de la désorganisation et l'amorce des processus de reconstruction.

Ces services doivent s'inscrire dans un continuum de services complet, soutenu et structuré, permettant d'accompagner les femmes à chaque étape de leur parcours, de l'intervention immédiate jusqu'à la stabilisation durable.

Il est également nécessaire de reconnaître le rôle central des organismes communautaires dans la prévention de l'itinérance féminine et de leur offrir un financement stable, récurrent et adapté à l'évolution des besoins. Les exigences administratives et les redditions de comptes doivent être simplifiées afin de permettre aux équipes de consacrer davantage de temps à l'intervention directe auprès des femmes.

4.2 Développement de l'autonomie et du rétablissement global

Le continuum de services doit être appuyé par des programmes de rétablissement global plus nombreux et mieux financés à long terme, visant à rebâtir un environnement favorable autour des femmes. Ces programmes doivent soutenir concrètement leur retour aux études, leur accès à l'emploi, le développement de leur confiance et la reprise de relations sociales significatives.

La prévention de l'itinérance féminine doit également passer par un renforcement des mesures de soutien financier destinées aux femmes vivant seules, aux mères monoparentales et aux personnes en situation de précarité. Les programmes gouvernementaux, allocations et suppléments doivent être ajustés à la réalité actuelle du coût de la vie, notamment en matière de logement, d'alimentation et de dépenses essentielles.

4.3 Adaptation des services aux réalités des femmes et gouvernance

Il est essentiel de reconnaître que les réalités des femmes en situation de précarité diffèrent de celles des hommes, et d'adapter en conséquence les services, les lieux et les interventions. Cette adaptation doit être intégrée à l'ensemble des politiques publiques et des pratiques.

Il est également recommandé de développer davantage de ressources d'hébergement et de logement exclusivement destinées aux femmes, afin de répondre aux besoins de sécurité des femmes ayant vécu des traumatismes liés aux violences masculines, à la violence conjugale, à l'exploitation ou aux agressions sexuelles.

Les services doivent également être culturellement sécurisants et adaptés aux réalités des femmes autochtones et des différentes communautés. Les approches d'intervention doivent tenir compte des traumatismes intergénérationnels, du racisme systémique, de la perte culturelle et des besoins spécifiques exprimés par ces femmes.

La reconnaissance de la réalité des femmes doit également se traduire dans les processus décisionnels. Il est donc nécessaire de rendre obligatoire la présence de représentantes d'organismes pour femmes dans toutes les instances liées à l'itinérance, incluant la planification et l'octroi des financements.

4.4 Accès au logement et mesures structurantes

En matière de logement, une action structurante s'impose. Il est nécessaire d'intensifier les mécanismes d'intervention rapide en amont, afin de prévenir la perte de logement et de réduire les risques d'itinérance. Cela implique notamment la mise en place de subventions modulables, capables de s'adapter à l'évolution des besoins des femmes dans le temps.

Il est également crucial de réduire les délais d'accès aux ressources d'hébergement temporaire et aux logements permanents, puisque l'attente prolongée contribue à l'aggravation des situations, augmente le stress et compromet les démarches entreprises. Dans le même sens, les critères d'admissibilité aux logements subventionnés et aux mesures de soutien financier doivent être assouplis, afin de mieux refléter la réalité des parcours de vie, souvent marqués par des transitions et des périodes de vulnérabilité. Les critères d'admissibilité pour obtenir une subvention contribuent malheureusement à vulnérabiliser encore plus certaines femmes, déjà dans une situation précaire et dangereuse.

Enfin, un investissement massif dans le logement supervisé avec accompagnement est nécessaire pour permettre un soutien réel vers l'autonomie et assurer une stabilité résidentielle durable. Pour soutenir ces efforts, il apparaît pertinent d'encourager le développement de partenariats publics-privés, afin d'alléger le fardeau financier et opérationnel des organismes communautaires, tout en garantissant la pérennité des infrastructures et des services. Cela permettra aux organismes de se concentrer sur l'accompagnement et le soutien vers l'autonomie pleine et entière des personnes en situation de précarité.

4.5 Soutien aux mères, aux familles et à la stabilité résidentielle

Une attention particulière doit être portée aux mères et aux familles, dont les besoins sont spécifiques et souvent plus complexes. Il est nécessaire de développer davantage de solutions d'hébergement et d'accompagnement adaptées aux mères avec enfants, tout en favorisant leur autonomie et leur stabilité familiale. Ces femmes doivent pouvoir bénéficier de services équivalents à ceux offerts aux autres femmes vulnérables, incluant un accompagnement global et continu.

Il apparaît également nécessaire de développer davantage de ressources et de programmes mère-enfant permettant de préserver l'unité familiale, de prévenir les séparations liées à la précarité et d'offrir un accompagnement adapté aux réalités des mères vivant des enjeux de santé mentale, de dépendance ou d'itinérance.

En complément, des programmes de logement privé adaptés aux réalités des mères doivent être conçus, en tenant compte de leurs contraintes financières, de leurs responsabilités parentales et de leurs parcours. Ces milieux de vie doivent inclure des espaces et des activités favorisant le sentiment d'appartenance, la réduction de l'isolement et le renforcement du pouvoir d'agir.

5. Intégration des services

L'intégration des services constitue un levier essentiel pour améliorer les trajectoires des femmes en situation de précarité et d'itinérance. À l'heure actuelle, plusieurs femmes doivent naviguer entre une multitude de systèmes et des ressources insuffisamment arrimés entre eux, ce qui complexifie leurs démarches et multiplie les ruptures de parcours.

Les besoins des femmes sont souvent multiples, imbriqués et évolutifs. Les approches uniformes ou les parcours standardisés ne permettent pas toujours de répondre adéquatement à cette diversité de réalités. Trop souvent, des critères d'accès rigides, des parcours administratifs fragmentés et une organisation en silos limitent l'accès à un accompagnement global et adapté. Une meilleure coordination des interventions, combinée à des approches flexibles et sensibles aux traumatismes, apparaît essentielle pour répondre à la complexité des situations vécues.

L'objectif n'est pas d'uniformiser les services, mais de mieux articuler les expertises autour des besoins des femmes. Les points d'accès à l'aide doivent demeurer nombreux, accessibles et complémentaires, afin que chacune puisse obtenir du soutien à partir du service qui lui convient, sans être freinée par des critères trop restrictifs ou des démarches complexes.

Dans cette perspective, les organismes communautaires jouent un rôle central. Leur proximité avec les femmes, leur capacité d'adaptation et leur connaissance des réalités terrain en font des partenaires essentiels d'une véritable intégration des services. Celle-ci doit s'appuyer sur des mécanismes concrets de collaboration, une gouvernance partagée et un travail intersectoriel soutenu entre les milieux communautaires, institutionnels et gouvernementaux.

Une telle approche permettrait non seulement d'améliorer les trajectoires individuelles des femmes, mais également d'assurer une utilisation plus cohérente, humaine et efficace des ressources publiques.

6. Conclusion

Après plusieurs années d'engagement auprès des femmes en situation de précarité, l'équipe de direction de Chez Doris lance un appel clair : **il est nécessaire d'investir davantage dans la prévention, l'accès au logement, les services communautaires et l'accompagnement global**. Les femmes ne demandent pas la charité, mais des conditions leur permettant de vivre dans la dignité, la sécurité et la stabilité.

Les réalités vécues par les femmes demeurent souvent complexes et marquées par l'imbrication de plusieurs enjeux : précarité financière, violence, santé mentale, dépendance, parentalité ou perte de logement. Pour répondre adéquatement à cette diversité de parcours, les services doivent être mieux intégrés, plus flexibles et accessibles à partir de multiples points d'entrée. **Les critères d'admissibilité et les mécanismes de soutien doivent également mieux refléter les réalités vécues**, afin de prévenir les ruptures de parcours et favoriser une intervention plus rapide.

L'expérience de Chez Doris démontre qu'un accompagnement humain, sécuritaire, flexible et adapté permet aux femmes de retrouver leur stabilité résidentielle, de renforcer leur autonomie et de reprendre du pouvoir sur leur vie. **Investir tôt, prévenir la perte de logement et soutenir l'expertise des organismes communautaires sont des leviers essentiels pour réduire l'itinérance et favoriser une stabilité durable**. À l'inverse, l'inaction entraîne des coûts humains, sociaux et économiques importants, tant pour les femmes concernées que pour l'ensemble des réseaux publics appelés à intervenir lorsque les situations se détériorent.

Derrière chaque situation de précarité se trouve une femme porteuse de forces, de compétences et d'aspirations. Lorsque les conditions adéquates sont réunies, les possibilités de reconstruction sont bien réelles. C'est pourquoi il est essentiel de poursuivre le développement de solutions adaptées, accessibles et durables pour les femmes les plus vulnérables.

7. Annexe

L'organisme Chez Doris compte six points de service, bientôt sept, chacun offrant un accompagnement adapté, allant du dépannage d'urgence à des solutions de logement stables. Chaleur humaine, sécurité et respect sont au cœur de chaque établissement, permettant à chaque femme, selon sa réalité, de trouver un espace accueillant, des services personnalisés et une présence bienveillante pour rebâtir sa vie et retrouver son pouvoir d'agir.

Le centre de jour – Carole et Andrew Harper : situé au 1430, rue Chomedey, le centre de jour est souvent la première porte que les femmes franchissent. On y trouve des services essentiels : repas chauds, vêtements, douches, buanderie, vestiaire, accompagnement psychosocial, activités pour briser l'isolement et accès à des soins médicaux. C'est un espace où l'on peut se poser, reprendre son souffle et retrouver de la confiance.

Le refuge de nuit – Elspeth McConnell : juste en face, au 1437, rue Chomedey, le refuge de nuit accueille chaque soir des femmes en situation de précarité. Les 24 cabines individuelles offrent intimité et sécurité, avec lit, ventilation, prise électrique, veilleuse et Wi-Fi. Les femmes peuvent s'y reposer à l'abri du regard et du jugement, et profiter de douches, de casiers, d'une cuisinette et d'une salle de séjour. Comme ce refuge est offert pour pallier des situations d'urgence, nos règlements ne permettent pas que les clientes y résident plus de 15 jours consécutifs.

Le centre de santé et de services : situé au 1445, rue Lambert-Closse, ce centre propose une vingtaine de programmes – gestion financière, cliniques d'impôt, sécurité alimentaire, soins de santé physique et mentale, soutien administratif. Les femmes y trouvent une équipe d'infirmières, de psychologues et de médecins bénévoles, ainsi qu'un accompagnement pour leurs démarches administratives.

La résidence Marcelle et Jean Coutu : située au 2233, rue Champlain, cette résidence permanente accueille des femmes autonomes ayant vécu l'itinérance ou étant à risque de la vivre. Elles peuvent y habiter de deux à cinq ans, ou plus si nécessaire. Les 26 studios meublés sont complétés par des espaces communs (salle communautaire, salle d'ordinateurs, buanderie, terrasse). Les résidentes bénéficient d'un suivi individuel et d'un loyer adapté à leur revenu, grâce à des subventions.

La résidence Bash Shetty : située au 1565, rue Saint-André, cette résidence propose 20 chambres individuelles et des espaces communs. Le loyer est plafonné à 25 % du revenu, et les résidentes sont accompagnées au quotidien par des intervenantes et des agents de surveillance présents jour et nuit. L'objectif est de soutenir chaque femme dans son cheminement vers l'autonomie et la réinsertion. Les femmes peuvent y habiter aussi longtemps que nécessaire, avec un horizon estimé de deux à cinq ans.

La résidence de transition Saint-Hubert : situé au 1617, rue Saint-Hubert, l'ancien hôtel transformé en résidence de transition peut accueillir 19 femmes, de trois mois à deux ans, dans des chambres avec salle de bain privée ou semi-privée, des espaces communs chaleureux et un

accompagnement sur place. Elle a pour objectif de prévenir l'itinérance et d'offrir un tremplin vers la stabilité, grâce à un suivi psychosocial offert par des intervenantes et une travailleuse sociale, des programmes en sécurité financière et en préemployabilité, à l'intérieur même des murs de la résidence. Elle offre également un accompagnement adapté pour de jeunes femmes sortant des services jeunesse et pour les femmes à statut migratoire précaire, répondant ainsi à un besoin criant de support pour ces deux clientèles.

La résidence Fulford – Pavillon Marcelle et Jean Coutu : situé au 1221, rue Guy, ce projet emblématique vise à centraliser les équipes et les services de première ligne, tout en ajoutant une vingtaine de places en hébergement temporaire (de trois mois à deux ans) sous un même toit. L'ouverture est prévue en 2028, avec pour volonté de perpétuer une longue tradition de solidarité envers les femmes les plus vulnérables.